



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

| | |
|--|---|
| Nb de membres du Conseil municipal : 23 | <p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY, CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</p> <p>Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI</p> <p>ABSENT EXCUSE :</p> <p>M. POULET Gilles</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CALONNE Evelyne</p> |
| Nb de conseillers en exercice : 23 | |
| Nb de conseillers présents participants au vote : 17 | |
| Nb de procurations : 5 | |
| Convocation du : 13 / 12 / 2024 | |

DÉLIBÉRATION N° 7 :

Modification du plan de financement pour l'aménagement de la promenade des Tiercelines :

Annule et remplace la délibération DEL 24.12.19-7 du 19 décembre 2024 pour erreur matérielle.

Madame la Maire rappelle que suite à un travail de concertation avec la Région pour la mise en accessibilité des quais bus et le transfert d'une partie des arrêts bus scolaire sur le « pôle scolaire », l'aménagement définitif de la promenade des tiercelines a pu être validé et la consultation des entreprises réalisée.

Il convient, dans le cadre de la subvention DETR 2025, d'actualiser les coûts d'aménagement.

Rappel du programme

- La création et l'organisation d'un cheminement sécurisé pour les piétons.
- L'organisation du stationnement et son optimisation
- L'intégration d'un quai bus aux normes accessibilité
- La conservation et la mise en valeur des arbres existants
- La végétalisation et la renaturation de la promenade actuellement entièrement minéralisée.
- La prise en compte des besoins en stationnement vélos et motos.
- Réduction de la vitesse

Il est proposé de conserver le sens unique de la circulation et de réduire la largeur de la chaussée à 5 m ce qui permettra :

- Une redéfinition de la largeur et des bords de chaussée
- L'organisation du stationnement : 75 places de stationnements dont 3 handicapées, 5 places motos et 24 vélos
- L'aménagement d'un cheminement pour les piétons : 1m40 avec une pente à 2% côté gauche dans le sens de la circulation
- La mise en accessibilité d'un quai bus.

Une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 20% peut être sollicitée soit 68 724,65 €, ainsi qu'auprès de la Région à hauteur de 20 550 € (acquis).

Budget et plan de financement prévisionnel

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Montant des travaux | 326 812,78 € HT | DETR | 68 724,65 € |
| MOE et études (HAP) : | 16 810,50 € HT | REGION BFC (SDA ADAP) | 20 550,00 € |
| Total HT | 343 623,28 € HT | Autofinancement | 266 705,32 € |
| TVA | 68 724,65 € | FCTVA | 56 367,96 € |
| TOTAL TTC | 412 347,93 € TTC | TOTAL | 412 347,93 € TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **VALIDER** la modification du plan de financement
- **AUTORISER** Madame la Maire à solliciter la DETR à hauteur de 20% du budget HT
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la réalisation ou le financement de ce projet.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Evelyne CALONNE